



La Commission présente des lignes directrices relatives à un traitement plus strict des demandes de visas des citoyens russes

Bruxelles, le 9 septembre 2022

La Commission présente aujourd'hui des [lignes directrices](#) pour aider les consulats des États membres à traiter les demandes de visa de court séjour introduites par des citoyens russes. Compte tenu des risques accrus pour la sécurité auxquels l'UE est confrontée à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, les consulats devraient procéder à une évaluation stricte des risques pour la sécurité. Cette évaluation pourrait conduire à des refus de visas ainsi qu'à l'abrogation de visas en cours de validité. Les demandeurs russes voyageant pour des raisons non essentielles devront également suivre une procédure plus longue et plus minutieuse pour introduire leurs demandes. Les lignes directrices publiées aujourd'hui garantiront que tous les consulats appliquent une approche commune et cohérente. L'UE restera ouverte aux demandeurs de visa russes qui se déplacent à des fins essentielles, notamment les membres de la famille de citoyens de l'UE, les journalistes, les dissidents et les représentants de la société civile.

Ces lignes directrices font suite à l'accord politique auquel sont parvenus les ministres des affaires étrangères lors de leur réunion informelle du 31 août, en vue d'une approche commune et coordonnée de la délivrance de visas aux citoyens russes. Elles sont publiées après que le Conseil a adopté aujourd'hui une décision suspendant l'accord entre l'UE et la Russie visant à faciliter la délivrance de visas, qui octroie aux États membres un large pouvoir d'appréciation et un meilleur contrôle concernant le traitement des demandes de visa de court séjour présentées par les citoyens russes.

M. Margaritis **Schinias**, vice-président chargé de la promotion de notre mode de vie européen, a déclaré: «*Dans le contexte actuel, les consulats de l'UE en Russie doivent assurer un contrôle bien plus strict des demandes de visa de court séjour. Grâce aux lignes directrices présentées d'aujourd'hui, nous le ferons sur la base d'une approche claire, transparente et commune. L'UE continuera d'agir dans un esprit d'unité face à l'agression militaire de la Russie contre un pays candidat à l'adhésion à l'UE.*»

Mme Ylva **Johansson**, commissaire aux affaires intérieures, a quant à elle annoncé: «*Faire du tourisme dans l'UE n'est pas un droit fondamental. Avec ces lignes directrices en main, les États membres sont invités à contrôler de manière approfondie et minutieuse les demandes de visa des citoyens russes. Un visa devrait être refusé lorsque le consulat décèle des risques pour la sécurité. Les consulats ne devraient également plus accorder la priorité aux demandeurs voyageant à destination de l'UE pour des raisons non essentielles. L'UE restera ouverte à ceux qui ont besoin de protection, comme les journalistes, les dissidents, les militants des droits de l'homme et les personnes voyageant pour des raisons familiales.*»

Une procédure plus longue et plus minutieuse pour introduire une demande

Les consulats pourraient adapter leurs procédures de traitement des demandes de visa de court séjour introduites en Russie — en utilisant pleinement les options figurant dans les règles de l'UE en matière de visas — afin d'assurer un meilleur contrôle des demandes compte tenu des risques accrus pour la sécurité et l'ordre public des États membres découlant de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. L'expulsion de personnels consulaire et diplomatique de nombreux États membres par les autorités russes nécessite également de nouvelles adaptations des procédures de demande, car cela signifie que les consulats fonctionnent avec nettement moins de capacités.

Dans ce contexte, les consulats peuvent:

- **donner moins de priorité aux déplacements non essentiels:** les consulats devraient réserver une priorité moindre aux demandeurs qui n'ont pas de raison essentielle de voyager, tels que les touristes, lorsqu'ils leur attribuent des rendez-vous;
- **prolonger le délai pour statuer sur les demandes de visa:** les consulats pourraient prendre jusqu'à 45 jours pour statuer sur les demandes de visa (contre 15 jours dans les cas ordinaires) afin d'assurer un contrôle plus minutieux des demandes introduites par les Russes;

- **demander des pièces justificatives supplémentaires:** les consulats des États membres pourraient demander d'autres documents que ceux figurant sur la liste standard, afin de garantir un niveau élevé de contrôle, en particulier en cas d'éventuelles menaces pour l'ordre public et les relations internationales.

Un contrôle renforcé des demandes de visa et des visas en cours de validité

Compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité, les consulats des États membres devraient exercer un **contrôle accru** lorsqu'ils vérifient si les citoyens russes demandant un visa de court séjour pourraient être considérés comme constituant une menace pour l'ordre public, la sécurité intérieure ou les relations internationales de l'un des États membres. Dans l'affirmative, le visa devrait être refusé, toujours sur la base d'une évaluation au cas par cas. Les États membres devraient également refuser un visa en cas de doute sur la volonté du demandeur de quitter le territoire de l'UE à l'expiration du visa.

De même, les États membres devraient également adopter une approche stricte lorsqu'ils **réexaminent des visas de court séjour en cours de validité déjà délivrés à des citoyens russes**. S'il s'avère que les conditions de délivrance d'un visa ne sont plus remplies, par exemple parce que le titulaire du visa est désormais considéré comme représentant une menace pour la sécurité, les États membres devraient abroger ce visa.

Les États membres devraient **s'abstenir de délivrer des visas à entrées multiples** assortis d'une longue durée de validité, étant donné que les citoyens russes pourraient ne pas remplir les conditions d'entrée dans l'UE à long terme, compte tenu de l'instabilité économique, des mesures restrictives et de l'évolution de la situation politique en Russie. Dans ces cas-là, les États membres devraient envisager de délivrer des visas à entrée unique ou des visas assortis d'une durée de validité réduite.

En vertu des règles de l'UE en matière de visas, un État membre peut également demander à être consulté avant qu'un autre État membre ne délivre des visas à des ressortissants russes, en raison de menaces pesant sur l'ordre public, la sécurité intérieure ou les relations internationales. L'État membre consulté peut s'opposer, dans des cas individuels, à la délivrance d'un visa Schengen à un ressortissant russe. Si ce visa était délivré, il serait alors limité au territoire de l'État membre de délivrance et n'accorderait pas l'accès à l'ensemble de l'espace Schengen.

L'UE restera ouverte aux demandeurs de visa russes qui se déplacent à des fins essentielles, notamment les membres de la famille de citoyens de l'UE, les journalistes, les dissidents et les représentants de la société civile. Les lignes directrices aident les États membres à utiliser les options existantes pour traiter ces cas. En vertu des règles en matière de visas, les États membres peuvent, par exemple, décider de réduire ou de ne pas percevoir le montant des droits de visa dans certains cas, ce qui pourrait contribuer à faciliter les déplacements des journalistes, des dissidents, des élèves, des étudiants et des chercheurs.

Prochaines étapes

Les lignes directrices aideront les États membres et leurs consulats à traiter les demandes de visa introduites par les citoyens russes et à mettre en œuvre la suspension totale des mesures visant à faciliter la délivrance de visas aux ressortissants russes.

Les États membres échangeront régulièrement des informations sur la mise en œuvre des lignes directrices présentées aujourd'hui, tant au niveau local, sous la coordination exercée par la délégation de l'UE en Russie, qu'au niveau de l'UE, à travers le groupe de travail consacré aux questions en matière de visas au Conseil. Ces échanges contribueront à garantir une approche coordonnée.

Les États membres feront également régulièrement rapport à la Commission.

Contexte

Les ministres des affaires étrangères sont parvenus à un accord politique lors de leur réunion informelle du 31 août, en vue d'une approche commune et coordonnée des visas délivrés aux citoyens russes. Cette approche comprend la suspension de [l'accord UE-Russie visant à faciliter la délivrance de visas](#), qui a été officiellement approuvée aujourd'hui par le Conseil, ainsi qu'une approche commune de l'UE en ce qui concerne la non-reconnaissance des passeports russes délivrés dans des régions étrangères occupées, [proposée](#) par la Commission le 6 septembre. Les ministres sont également convenus que les demandes de visa continueront d'être traitées sur une base individuelle, en fonction d'une évaluation au cas par cas.

Les lignes directrices présentées aujourd'hui font suite à l'accord trouvé par les ministres des affaires étrangères et aideront les États membres à mettre en œuvre une approche commune et coordonnée

lorsqu'ils traitent les demandes de visa introduites par des citoyens russes et réexaminent des visas en cours de validité détenus par des citoyens russes.

Pour en savoir plus

[Communication de la Commission](#) établissant des lignes directrices concernant la délivrance de visas en général à l'égard des demandeurs russes

[Décision du Conseil](#) relative à la suspension de l'application de l'accord UE-Russie visant à faciliter la délivrance de visas

[Communiqué de presse](#): la Commission propose la suspension totale de l'accord visant à faciliter la délivrance de visas avec la Russie, 6 septembre 2022

IP/22/5430

Personnes de contact pour la presse:

[Anitta HIPPER](#) (+32 2 298 56 91)

[Laura BERARD](#) (+32 2 295 57 21)

[Fiorella BELCIU](#) (+32 2 299 37 34)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)